

COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2015

Voirie. Travaux d'aménagement rues des Acacias et des Perrières : demande de subvention à la CCPRF pour les travaux d'accessibilité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite les subventions suivantes : 10 045.66 € pour la rue des Acacias (prévue au PAVE*) et 8 121.58 € pour la rue des Perrières (non prévue au PAVE*). *PAVE : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics.

Voirie. Aménagement de la rue Robert Lequerré : changement des bornes pour mise en accessibilité. Demande de subvention à la CCPRF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient l'offre de de Leader Collectivité Néবাদis s'élevant à 956.28 € ht soit 1 147.54 € ttc pour la fourniture de 6 bornes et l'offre de TP Perrin de Coësmes s'élevant à 578 € ht soit 693.60 € ttc pour la pose.
- sollicite près de la CCPRF une subvention d'un montant de 613.71 € pour ces travaux de mise en accessibilité.

Smictom du Sud-Est : modification des fréquences des collectes des ordures ménagères. Avis du Conseil Municipal.

Dans le cadre de la définition du nouveau contrat avec le prestataire en charge de la collecte qui sera mis en place à partir du 1^{er} janvier 2017, et après présentation des avantages et inconvénients des différents modes de collecte proposés par le SMICTOM, le Conseil Municipal a donné l'avis suivant :

- pour la collecte toutes les semaines avant la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMI) prévue au 1^{er} janvier 2019 puis toutes les 2 semaines à partir de la mise en place de la TEOMI = 7 voix
- pour continuer la collecte toutes les semaines = 5 voix
- pour la collecte toutes les 2 semaines dès le 1^{er} janvier 2017= 6 voix

Urbanisme : convention de prestation de services relative à l'instruction des autorisations du droit des sols avec le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention entre le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré et la commune du Theil de Bretagne relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols et les modalités financières concernant le champ d'application retenu, à savoir, coût à charge de la collectivité par dossier :

Certificat d'urbanisme b) = 80 €

Déclaration préalable (sauf simple) = 140 €

Permis de démolir = 160 €

Permis de construire = 200 €

Permis d'aménager = 400 €

Révision des tarifs communaux pour 2016.

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de revaloriser de 1.5% (arrondi à l'euro) les tarifs appliqués pour la location de la salle communale, pour le cimetière et l'espace cinéraire.

Renouvellement des contrats d'assurance au 1^{er} janvier 2016. Choix des prestataires suite à la mise en concurrence

Suite à la consultation réalisée et à l'analyse des offres faite par le bureau Arima Consultants, le Conseil Municipal à l'unanimité retient les propositions suivantes :

Lot 1 : Dommages aux biens (sans franchise) : GROUPAMA pour 2 577.04 € ttc

Lot 2 : Responsabilités des élus et agents : SMACL pour 1 212.91 € ttc

Lot 3 : Véhicules (franchise 150 à 300 €) : SMACL pour 976.52 € ttc

Lot 4 : Protection juridique : SMACL pour 498.94 € ttc.

Comptabilité : Décisions Modificatives.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, concernant le budget principal, prend la DM n° 2 concernant les opérations d'investissement prévues.

Personnel communal : modification du temps de travail d'un agent.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la modification du temps de travail d'un agent passant de 23.8/35^{ème} à 28.94/35^{ème}.

Droit de préemption urbain : examen déclaration d'intention d'aliéner bien situé rue des Primevères.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter le bien situé 9 rue des Primevères, cadastré section ZL n°280 appartenant à Espacil Habitat.